



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
4, 5 et 6 mars 2016 à Paris

Motion

FIN DE LA CONFIDENTIALITE DANS LES HOPITAUX

Le diable gît dans les détails... et dans les définitions

La « loi de modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 promeut « la prise en charge coordonnée des patients » et, pour cela, organise sciemment la disparition de la confidentialité des données personnelles de santé de chaque patient, tout en proclamant « le droit au respect de sa vie privée et du secret des informations le concernant » (art. 96 de la loi).

En effet :

- l'obligation d'un DIM de territoire dans les GHT (art. 107 de la loi),
 - la mise ne place d'un dossier patient permettant une prise en charge coordonnée dans un GHT,
 - les nouvelles définitions de l'équipe de soins et du partage d'informations (art. L 1110-4 et -12 du CSP),
- permettent de mettre en commun nombre d'informations personnelles sensibles entre des professionnels très nombreux et laissent à la charge des individus l'encadrement de ce partage en prévoyant seulement que :
- d'une part le partage d'informations est limité à celles « strictement nécessaires » à « la coordination ou à la continuité des soins ou à son suivi médico-social et social »,
 - d'autre part « la personne est dûment informée de son droit d'exercer une opposition à l'échange et au partage d'information la concernant. Elle peut exercer ce droit à tout moment » (art. 96 de la loi).

L'union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès les 4, 5 et 6 mars 2016, dénonce ce tour de passe-passe qui, au nom du droit des patients et de l'amélioration de leur prise en charge, organise en réalité, au minimum, la divulgation des données sensibles et, au maximum, notamment en psychiatrie, la possibilité d'un contrôle sanitaire et social de personnes vulnérables.